



Comité Technique Local du 30 janvier 2017. Déclaration des élu(e)s CGT.

Nous ne pouvons débiter ce Comité Technique Local sans vous exprimer encore une fois notre profonde colère face à l'attitude provocatrice du directeur général des finances publiques .

Ses propositions formulées le 13 janvier sur le dialogue social, sans tenir compte des observations des organisations syndicales, sont un pur scandale.

Tant sur la méthode que sur le fond, elles restent inacceptables, car elles remettent en cause des acquis fondamentaux en matière de droit syndical, de respect des représentants syndicaux et des élu-es des personnels, particulièrement pour ce concernant les élu-e-s des CAP.

La CGT Finances Publiques, attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentants et élus des personnels, tout comme à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, condamne sans appel les propositions directionnelles.

Par le choix délibéré de casser le dialogue social à tous les niveaux, le directeur général prend la responsabilité d'empêcher le fonctionnement des CAP, des CCP, des CT et des CHSCT :

- c'est retirer aux élus les moyens d'accomplir leur mandat dans les conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels ;
- avec la réduction drastique des temps de préparation et de consultation, c'est l'impossibilité et d'énormes difficultés pour les élus à défendre le droit à titularisation, à mutation, à avancement, à recours de l'évaluation ;
- c'est bafouer le vote de 86% des personnels de la DGFIP qui reconnaissent le rôle des représentants syndicaux dans toutes les instances.

Il est intolérable de changer la donne en cours de mandat, alors que les élus sont engagés pour un mandat de 4 ans avec des modalités de fonctionnement qui ont fait l'objet de longues discussions aboutissant à la publication d'un « Règlement intérieur » et d'un « guide de fonctionnement des CAPN » modifié en octobre 2015.

Lancé dans une folle course à la destruction de la DGFIP, le directeur général a désormais choisi de s'attaquer au dialogue social en diminuant les temps de préparations et en ne prenant pas en charge les frais des élus suppléants dans les CAP locales, ou les CT locaux par exemple...

La première réaction serait de se dire que cette décision est avant tout l'affaire des syndicats. Mais ce n'est pas cela que la direction a en tête en empêchant les instances de dialogue social de pouvoir correctement travailler.

L'objectif du directeur général est de remettre en cause les droits des agents !

Avec cette dégradation délibérée du dialogue social, ce sont d'énormes difficultés, voire l'impossibilité, pour les représentant(e)s du personnel à défendre les droits à mutation, à avancement, à recours contre l'évaluation, et plus généralement les conditions de vie au travail et les missions.

Derrière la volonté de remettre en cause les droits des élus des personnels, c'est la remise en cause des droits et garanties des agents adossés aux statuts particuliers qui est recherchée, comme l'illustrent les reculs imposés dans l'instruction mutation et notamment l'introduction d'une mobilité forcée, dans un premier temps au sein de la commune. Faciliter les mobilités pour accompagner les restructurations, c'est la logique inscrite dans le protocole PPCR et dans les lignes directrices dont la CGT demande l'abandon.

Un protocole PPCR qui se traduit concrètement aujourd'hui par d'importantes modifications en matière d'avancement (tableaux d'avancement) et de promotion (liste d'aptitude).

Ainsi, les conditions d'accès à un tableau d'avancement ou à une liste d'aptitude vont être durcies pour les rendre directement tributaires de l'appréciation littérale et du tableau synoptique de l'entretien professionnel

Cette logique de casse des droits et garanties, nous la retrouvons également avec l'arrêté RIFSEEP du 27 décembre 2016, qui vise à l'instauration d'une rémunération au mérite. Par cet arrêté c'est l'ensemble des corps de notre administration qui sont visés, à commencer par celui des géomètres-cadastrateurs des finances publiques au 1er janvier 2018, les autres devant passer sous ce nouveau régime au 1er janvier 2019.

De même nous avons appris que la Direction Générale et l'ENFiP envisagent aujourd'hui de supprimer purement la formation initiale qui permet aux agents, en lien avec la formation continue, de disposer d'un bagage suffisant pour pouvoir changer de fonctions au cours de leur carrière. Elle propose en remplacement la mise en place d'une formation circonscrite au premier métier.

La CGT dénonce cette dérive qui remet en cause tout l'édifice construit longuement avec la fusion.

La première mesure, préalable à cette nouvelle formation initiale, est la création d'un mouvement de 1ère affectation dissocié du mouvement général de mutation, antérieur à l'entrée en scolarité, ayant comme critère d'affectation le rang de classement au concours.

Pour la CGT Finances Publiques, il s'agit d'un nouveau recul des droits et garanties des agents. Affectés après le mouvement général, les stagiaires se partageront les places restantes du mouvement national, les postes étant de fait laissés vacants jusqu'à leur sortie d'école. La CGT a clairement affirmé son opposition à cette mesure, l'affectation des stagiaires au mouvement général est un des rares acquis de la fusion, et une des conditions du respect de la promotion interne.

Cette logique de destruction programmée des droits va de pair avec les restructurations multiples et variées que nous connaissons : de la multiplication des pôles à la mise en place du prélèvement à la source.

Au niveau local, vous nous avez rappelé à maintes reprises votre devoir de loyauté aux décisions politiques et votre volonté d'appliquer les directives de la DGFIP sans état d'âme. Pour notre part, nous réaffirmons notre loyauté sans faille au mandat qui nous a été donné par les agents du département, celui de la défense de leurs missions et du service public, de leurs conditions de travail et de leurs droits et garanties.

Lors des CTL de fin d'année et après les grèves du mois de novembre 2016, vous vous êtes déclaré favorable à l'établissement de bilans contradictoires par service afin d'examiner les conditions d'exercice des missions sous tous ses aspects : du contenu des missions, aux conditions de travail sans oublier un facteur sans cesse ignoré par les cadres dirigeants : les moyens humains.

Une première réunion de cadrage s'est tenue le 27 janvier 2017, d'autres devraient suivre, avec l'analyse en premier lieu de la situation de la trésorerie de Lannemezan hospitalière.

C'est notamment à l'aune de ce travail que nous jugerons de votre réelle volonté de prendre en compte les situations de travail réel et que nous apprécierons le sens que vous donnez au dialogue social institutionnel.

Le CTL de ce jour, avec des thèmes aussi importants que l'accueil personnalisé, l'accueil physique et téléphonique ou l'entretien professionnel, nous permettra également d'apprécier le contenu réel de ce dialogue.